

Génocide au Rwanda : un fax dérangent pour l'armée française

TF1, 1^{er} décembre 2015

Des associations parties civiles dans l'enquête française sur l'opération Turquoise affirment que certains documents, notamment un fax, laissent supposer que l'armée française a abandonné, en connaissance de cause, des centaines de civils tutsi sur les collines de Bisesero fin juin 1994.

21 ans après les faits, l'enquête française sur l'opération Turquoise, lancée en 2005 après une plainte de rescapés du génocide rwandais de 1994, pourrait connaître un nouveau rebondissement judiciaire.

Des associations parties civiles reprochent notamment aux militaires français de s'être présentés le 27 juin 1994 sur les collines de Bisesero et d'avoir alors promis aux tutsi de revenir quelques heures plus tard. Ils ne le feront finalement que le 30 juin. Or pendant ces trois jours, des centaines de personnes ont été massacrées par les milices hutu.

“Ils espéraient notre protection immédiate”

Les juges enquêtent sur ce que savait la hiérarchie militaire, alors que l'opération Turquoise, sous mandat de l'ONU, avait démarré le 22 juin. Le

lieutenant-colonel Jean-Rémy Duval, témoin assisté, a assuré avoir effectué une reconnaissance le 27 juin avec une douzaine d'hommes puis avoir relayé ses craintes, à son retour à la base, par téléphone puis par fax. “Je rends compte à (Jacques) Rosier” (ndlr : son supérieur) “de ce qu'on a vu (...) Je lui demande l'autorisation d'y retourner le lendemain matin avec un effectif supérieur (...) Il me répond non”, a-t-il affirmé, dans une audition de 2013, selon une source proche de l'enquête.

Le contenu du fax, repris dans plusieurs notes et comptes rendus militaires de l'époque, est sans appel : “Nous avons rencontré une centaine de Tutsi... Ils seraient 2000 cachés dans les bois... Ils sont dans un état de dénuement nutritionnel, sanitaire et médical extrême... Ils espéraient notre protection immédiate”.

“J'étais sous pression”

Entendu comme témoin assisté en juillet, le colonel Jacques Rosier assure quant à lui qu'il n'a “pas le souvenir de ce compte rendu”. Mais les juges lui ont montré une vidéo du 28 juin. Un de ses sous-officiers lui fait état de blessés découverts “hier dans le patelin”, dont certains avaient la chair qui pendait”.

“Je vois que je ne percute pas car vraisemblablement je ne comprends pas ce qu’il me raconte (...) il faut savoir que j’étais sous pression”, tente de se défendre le militaire. “C’est vrai qu’en revoyant aujourd’hui cette scène, il me paraît incroyable de ne pas avoir réagi à l’information donnée”, ajoute-t-il.

Pour les associations Survie, FIDH et LDH, “de nombreux documents de

la procédure” montrent que “la hiérarchie militaire avait connaissance, dès le 27 juin 1994”, des massacres “et qu’aucune mesure n’a été prise pour intervenir et y mettre un terme”. Elles demandent donc des mises en examen pour complicité de génocide de Jacques Rosier et d’un autre officier, alors présent dans le secteur.